

EXAMEN AU CAS PAR CAS – JUILLET 2023

REVISION PLU LE POET LAVAL (26)

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée	Révision PLU Commune de LE POET LAVAL (26)
1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	04/03/2019 et 18/07/2023
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	FIN 2024

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Patrice MAGNAN MAIRE de LE POET LAVAL 26 160
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	LE POET LAVAL 1, Place de la Mairie 26 160 LE POËT-LAVAL Secrétariat de Mairie - Aurore LATTARD aurorelattard.mairiepoet@orange.fr 04 75 46 46 36

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	La commune est située dans le périmètre du SCOT Rhône – Provence – Baronnies L'élaboration du SCOT a été prescrite le 21/04/2021. Le diagnostic territorial est en cours.
3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	P.L.U. approuvé le 19/06/2013. Le PLU approuvé n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	968 habitants (2019)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	31,22 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zone U : 48,66 ha+ zone AU 8,58 ha soit 57ha Zone A : 323 ha Zone N : 2 741 ha Voir les 3 plans de zonage en annexe 2

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le projet de PLU vise à recentrer le développement de l'urbanisation à vocation d'habitat :

- au quartier de Gougne (2 terrains potentiellement disponibles en zone U – total de 0,18ha, 1,58 ha en zones AUo situées dans l'enveloppe). La zone U du PLU en vigueur a été réduite à l'est, au sud et à l'ouest pour limiter le potentiel disponible.
- au quartier de Plats (7 terrains potentiellement disponibles en zone U – total de 1,32ha)

Le projet prévoit également un espace pour une extension de la ZA aux Rivaies (sur une zone AU à vocation d'habitat au PLU en vigueur).

- Voir PADD en annexe 3

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe 3: délibération engageant la procédure

- Accueillir une nouvelle population et diversifier l'offre de logement
- Conforter la dynamique «cœur de village»
- Organiser les déplacements doux et sécuriser les intersections avec la RD 540
- Protéger et gérer les espaces agricoles et naturels
- Conforter et assurer le développement économique et touristique
- Préserver la qualité patrimoniale du village

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
-----	-----	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		La commune est concernée par la loi Montagne. Le classement du hameau de Labry et de Chardon (actuellement en U au PLU en vigueur) seront conservés sans être étendus.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ?	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Croissance démographique moyenne annuelle : > 0,8 % entre 2008 et 2013 > 0,7 % entre 2013 et 2019
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Produire environ 50 logements sur les 10 ans à venir (compatible avec le PLH)
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Selon l'INSEE : - 32 en 2008 (6% du parc) - 25 en 2013 (5% du parc) - 67 en 2019 (soit 11% du parc) : il semble s'agir d'une erreur, la commune recense seulement 5 logements vacants en 2023
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	aucun
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<p>Dans le PLU en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à Gougne : potentiel disponible : <ul style="list-style-type: none"> > en zones urbaines d'environ : 2 ha en 2023 > en zones à urbaniser : environ 1,56 ha > en zone AU fermée : environ 1,5 ha - aux Rivales – Le Plan : potentiel disponible <ul style="list-style-type: none"> > en zones urbaines d'environ : 4,62 ha en 2023 > en zones urbaines à vocation économique : 2,8 ha > en zone AU fermée : environ 5,5 ha <p>Dans le projet de PLU : zones U et AU recentrer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Gougne</u>: <ul style="list-style-type: none"> > zone AUa 1,58 ha disponible dans la zone urbaine – déjà constructible au PLU > potentiel en U : 0,18 ha déjà constructible au PLU - <u>aux Rivales – le Plan</u> : <ul style="list-style-type: none"> > zone U : 1,32 ha disponible dans la zone urbaine – déjà constructible au PLU > maintien d'une partie de la zone Ui : 0,8 ha – déjà constructible au PLU (réduction de la zone Ui sur 1,9ha) > classement de la zone AU fermée à vocation d'habitation en zone AU ouverte à vocation économique : 1,3 ha <p style="text-align: center;">Voir diaporama avec cartographie en annexe 5</p>
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	20 log / ha à Gougne 12,8 log / ha au Plat Soit en moyenne 17 log/ha

4.1 Présentation de votre projet	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Zones U et AU recentrées à Gougne Au quartier du Plat : pas d'extension de l'enveloppe urbaine : seulement densification prévue : Réduction des surfaces constructibles par rapport au PLU en vigueur Densité imposée dans les zones à urbaniser + OAP densité sur la zone U au Plat	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	-
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Maintien d'une partie de la zone Ui au nord de la RD (0,8 ha conservée et 1,9 ha réduit) Extension de la zone d'activités existantes au sud de la RD : zone à urbaniser, en lien avec l'intercommunalité, pour accueillir de l'artisanat (environ 1,3 ha) – correspondant à une zone AU à vocation d'habitat au PLU en vigueur
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ?	Pas de zone spécifique sur la commune, les activités présentes sont installées dans l'ex faïencerie.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	2 zones à Dieulefit totalement occupées Le Parc de Boulagne à La Bégude de Mazenc : seul foncier disponible de la CCDB ne disposent plus que de 3 lots commercialisables sur les 10 aménagés Voir courrier de la CCDB en annexe 6
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	oui.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
OAP en cours d'étude	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité Voir EIE réalisé par SETIS en annexe 7			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF type 1 : Montagne de Saint Maurice et du Poët
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Le long du Jabron, de Ribesaille, de Chabotte, du Pouzet
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Aucun corridor d'importance régionale n'est identifié sur le territoire communal.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<u>Trame verte</u> : Les montagnes de St Maurice et du Poët sont identifiées comme réservoirs de biodiversité, correspondant au zonage de la ZNIEFF de type I. <u>Trame bleue</u> : Le Jabron, ainsi que nombreux de ses affluents (ruisseau de Chabotte, ravin de Molans, Combe du Four, ruisseau de Raviza, ravin de Guimard, ravin de Combe ville) sont identifiés sur le territoire communal comme cours d'eau d'intérêt écologique à préserver pour la trame bleue.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Le site du vieux village et de ses abords jusqu'au-delà de la RD540 fait l'objet d'une servitude de protection des sites inscrits (arrêté du 4 mai 1984).
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ?		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/			
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Protection par arrêté préfectoral des captages : <ul style="list-style-type: none"> - de Bridon - de La Beaume Rouge - de Combe Reynaud
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			<p>L'Alimentation en Eau Potable est gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Pays de Dieulefit-Bourdeaux (SIEAPDB) qui dessert les communes de Dieulefit et Poët-Laval.</p> <p>Le nombre total d'abonnés en 2021 à Poët-Laval était de 479, d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS exercice 2020).</p> <p>Selon le RPQS de 2021, les volumes totaux prélevés cette année-là par le SIEA étaient de 467 385 m³ (soit en moyenne 1 280 m³/j) pour un nombre d'abonné fixé à 2 200 (Dieulefit +Poët-Laval). Le même document mentionne un rendement des réseaux d'alimentation en eau potable en 2021 de 70%, marquant ainsi une légère diminution par rapport à 2020 (72%).</p> <p>Selon le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) réalisé par le cabinet EDACERE en Mai 2009, les sources captées pour l'alimentation de Le Poët-Laval et Dieulefit disposent d'une capacité d'exploitation maximale de 2 250 m³/j en situation d'étiage sévère. Le SIEAPDB dispose ainsi selon le dernier SDAEP d'une ressource excédentaire, exploitée en moyenne à hauteur de 57% en 2021. Toutefois, les débits de prélèvements de pointe qui permettraient une comparaison entre les besoins maximaux de la commune et leurs capacités de prélèvement la plus faible ne sont communiquées.</p> <p>Le Département de la Drôme dispose d'un Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) dont les différentes phases ont été établis entre les mois de décembre 2017 et l'année 2022. La masse d'eau souterraine FRDG327 sur laquelle s'implante la commune de Le Poët-Laval n'étant pas identifiée comme en ZRE, elle ne dispose à l'heure actuelle d'aucun Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Elle est définie dans le SDDAEP comme en équilibre précaire avec des déséquilibres locaux.</p> <p>La ressource semble globalement excédentaire à l'échelle de la commune.</p>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre			L'assainissement collectif de la commune de Le Poët-Laval est géré au niveau intercommunal par le SIEA de Dieulefit-

4.6 Ressource en eau			
aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			<p>Bourdeaux, qui gère la collecte, le transport et la dépollution des eaux de Le Poët-Laval et de Dieulefit. La station d'épuration a été mise en service en 1993 et se trouve à Poët-Laval, au lieu-dit « le Brotin ». Selon le portail national sur l'assainissement collectif, la station dispose d'une capacité nominale de 3 600 EH. La charge maximale mesurée en entrée de station en 2021 était de 5 918 EH, traduisant ainsi une surcapacité de la station sur cette année. Les équipements de la station étaient pour autant jugés conforme en 2021 mais pas les performances de la station.</p> <p>Depuis le mois d'Octobre 2022, une nouvelle station de traitement des eaux usées est en service. Celle-ci dispose d'une capacité de 5 500 EH. L'objectif pour cette station est de remplacer celle du Brotin à terme. Selon les volumes maximums observés en entrée de la STEU du Brotin en 2022, la nouvelle station sera également en surcapacité. Celle-ci a toutefois été équipé d'un bassin d'orage permettant de contenir les volumes en cas de saturation des réseaux, notamment en période pluviales.</p> <p>L'assainissement non collectif est également géré au niveau intercommunal par le SIEA de Dieulefit-Bourdeaux. Un total de 162 installations à assainissement autonome a été recensé à Poët-Laval, dont 84 présentent des non-conformités.</p> <p>La station d'épuration de Le Poët-Laval est actuellement en surcharge hydraulique et ne permet pas de traiter les effluents communaux de manière conforme. Une nouvelle station a été mise en service en Octobre 2022 afin de satisfaire les besoins communaux mais celle-ci ne dispose pas des capacités de traitement suffisante pour traiter la charge maximale mesurée en 2021.</p> <p>Le SIEA précise également que</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système d'assainissement est composé de 2 bassins tampons (bassins d'orage). Un situé sur la commune de Dieulefit et d'une capacité de 400 m3 et un deuxième en entrée de station d'une capacité de 150m3. - Le réseau est encore en unitaire sur environ 3 km sur la commune de Dieulefit. Des travaux seront réalisés en concertation avec la commune qui a en charge le réseau d'eaux pluviales. - Le nouvelle STEP mise en service en octobre 2022 permet d'accueillir une urbanisation prévue dans les PLU des communes de Dieulefit et le Poët-Laval
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?	X		8 sites: <input type="checkbox"/> Site RHA2601846 : transformateur EDF dont l'état n'est

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=			pas connu, <input type="checkbox"/> Site RHA2602719 : fabrication de boissons alcoolisées et de produits en céramique et porcelaine, en activité depuis 2013 ; <input type="checkbox"/> Site RHA2601844 : garage et distribution d'essence dont l'état n'est pas connu ; <input type="checkbox"/> Site RHA2601843 : fabrication de produits en céramique et porcelaine dont l'activité est terminée <input type="checkbox"/> Site RHA2601845 : transformateur EDF dont l'état n'est pas connu, <input type="checkbox"/> Site RHA2602669 : faïencerie dont l'activité est terminée ; <input type="checkbox"/> Site RHA2601848 : transformateur EDF dont l'état n'est pas connu, <input type="checkbox"/> Site RHA2601849 : dépôt de liquides inflammables dont l'état n'est pas connu
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Inondation
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			


4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie		X	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
(SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		x	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI Annexe 3	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration Annexe 8	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure Annexe 4	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)- Annexe 5-6-7	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : <i>le 19 juillet 2023</i> Lieu : <i>LE BOET-LAVAL</i>	NOM	Le Maire,
	PRENOM	Patrice MAGNAN
	SIGNATURE	

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Audrey SANTOS BEAUR
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE 04-75-72-42-00 a.santos@beaur.fr